

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°31/2020

Nomenclature ACTE :

5.3 *Désignation de représentants*

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention :

Date de la convocation :  
22 juillet 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir** : André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée **secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

**ELECTION DES DELEGUES AU S.E.A. de Nord Rive Droite du Cher**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat d'Eau et d'Assainissement Nord Rive Droite de Cher de Vallon-en-Sully.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du syndicat.

**CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUES TITULAIRES :**

- André EMMENDOERFFER,
- Gilles JACQUET,
- Christian FOURNET.

**RESULTAT DU VOTE :**

- André EMMENDOERFFER : 9 voix (neuf voix)
- Gilles JACQUET : 9 voix (neuf voix)
- Christian FOURNET : 7 voix (sept voix)

**CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUES SUPPLEANTS**

- Christian FOURNET,
- Denis BONNEAU.

**RESULTAT DU VOTE :**

- Christian FOURNET : 13 voix (treize voix)
- Denis BONNEAU : 9 voix (neuf voix)
- Bulletins nuls : 2

Vu les résultats des élections,  
Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégués titulaires

- André EMMENDOERFFER - Adresse : 10, Clos du Parc – 03190 HERISSON

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 003-210301271-20200728-DEL2020280731-DE

- Gilles JACQUET - Adresse : Les Prés Dimanche – 03190 HERISSON

Comme délégués suppléants

- Christian FOURNET - Adresse : La Côte de Châtelay – 03190 HERISSON

- Denis BONNEAU - Adresse : Les Ingarands – 03190 HERISSON

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président du S.E.A. de Nord Rive Droite du Cher de Vallon-en-Sully.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 29 juillet 2020

Le Maire,

Stéphanie CUSIN-PANIT